

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 30 MARS 2023

N°19/2023

Objet : Budget Primitif 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à 15h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Madame Charlotte RABIH, Vice-Présidente du CCAS.

Étaient présents : Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Sylvie MONIER (membre).

Représentés par pouvoir : Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Bénédicte BARBERIS, Catherine HOGRET (membres).

Étaient absents : François PUPPONI (conseiller municipal), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Farouk ZAOUÏ (membre).

Étaient excusés : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Nicolas DIMECH, Jean-Laurent CLOCHARD, Maguelonne LEGAIE, Michèle ABDELLAOUI (membres).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°93-125 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi précitée,

Vu la délibération n°16-2020 du 31 juillet 2020 portant sur les délégations de pouvoirs du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice Présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : Vote le budget primitif 2023 du CCAS de SARCELLES par nature et par chapitre budgétaire :

Section d'investissement :

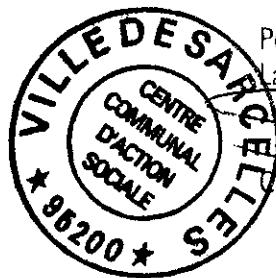
Dépenses	288 150.36 €
Dépenses reportées :	19 247.79 €
Total des dépenses :	307 398.15 €
Recettes :	166 396.00 €
Recettes reportées :	141 002.15 €
Total des recettes :	307 398.15 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	10 580 006.26 €
Recettes :	10 580 006.26 €

Dit que le budget s'équilibre pour l'ensemble en recettes et en dépenses à 10 887 404.41 €.

Fait à Sarcelles, le 31 mars 2023



Pour le Président et par délégation,
La Vice Présidente

Charlotte RABIH